



Paris, le 18 février 2010

Communiqué

Zita Gurmai, Présidente du PSE Femmes, Secrétaire nationale aux Droits des femmes

Gaëlle Lenfant, Secrétaire nationale adjointe aux Droits des femmes

**La résolution du Parlement européen du 10/02/10
sur l'égalité entre les femmes et les hommes,
portée par les socialistes européens, doit être prise en compte**

Le Parlement européen a adopté le rapport de l'eurodéputé socialiste Marc Tarabella sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette résolution rappelle la nécessité d'un engagement ferme de l'Europe et des gouvernements qui la compose, pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre les discriminations. Les députés européens soulignent que dans un contexte de crise économique, des mesures spécifiques doivent être prises pour garantir l'autonomie des femmes. Le Parlement a également demandé à la Commission de proposer un projet de directive concernant les violences faites aux femmes ; et aux gouvernements de présenter désormais deux candidats – un homme et une femme – pour composer la Commission de manière plus représentative.

Malgré l'opposition des conservateurs, cette résolution défend en outre le droit des femmes européennes à un accès aisé à la contraception et à l'avortement. En France également, les socialistes réaffirment la nécessité de défendre, sur tout le territoire, ces droits aujourd'hui remis en cause par la réorganisation hospitalière et la fermeture de Centres IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), décidés sans égard pour les droits des femmes à la santé et à l'avortement.

Les socialistes appellent le gouvernement à prendre en compte cette résolution, et à apporter des réponses concrètes et immédiates aux violences, à la précarité, aux discriminations et à la remise en cause de droits acquis par les femmes.

Au niveau local, comme au niveau européen, les socialistes agissent pour faire avancer les droits des femmes. C'est notamment dans cette optique que les députés socialistes présenteront, jeudi 18 février, une proposition de résolution européenne pour promouvoir l'harmonisation des législations européennes applicables aux droits des femmes, suivant le principe de la « clause de l'Européenne la plus favorisée ».